

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: **EPOLIT® XO**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Pigment et charge

Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CEFORA SAS

Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France

Téléphone +33 4 74 08 47 03

8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CEFORA SAS

Kurt Ramspeck

GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques Non classé.

Pour l'homme Non classé.

Pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme :

Pas un danger pour la santé dans des conditions normales d'utilisation et à la livraison.

Concentrations élevées de

poussière peut provoquer une irritation mécanique des voies yeux, la peau et des voies respiratoires.

Pour l'environnement :

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Risques Physiques et Chimiques

Communiqués de l'humidité lors de la décomposition, ne pas chauffer dans des récipients fermés.

2.2. Éléments d'étiquetage

No CE 244-492-7

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P402 Stocker dans un endroit sec.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

hydroxyde d'aluminium	>95%
No CAS : 21645-51-2	No CE : 244-492-7
Numéro D'Enregistrement: 01-2119529246-XXXX	
Classification (CE 1272/2008)	Classification (67/548/CEE)
Non classé.	Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119529246-39-XXXX
Notes d'enregistrement REACH	substance mono-constituant
No CAS	21645-51-2
No CE	244-492-7
Formule Brute	AlH3O3

Commentaires Sur La Composition :

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux ni soumis à des limites nationales d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

ATTENTION ! Le personnel de premiers soins doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche.

Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec d'eau ou une solution oculaire pendant 10 mn. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Contact avec les yeux

Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute :

CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est incombustible. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereuse. Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Utilisez lutte contre l'incendie des mesures adaptées aux circonstances environnantes et de l'environnement. Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu
Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Couvrir tous les drains et les égouts. Éviter de répandre le produit déversé. Éviter la dispersion de poussières ou de matières contaminées. Si possible, collecter et recycler.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de générer et disperser la poussière. Retirer l'aspirateur et placer dans des contenants clairement étiquetés pour élimination ultérieure (voir section 13).

Sinon enlevez soigneusement par tout balayer le port de protection individuelle (voir la section 8).

Rincer le site avec de grandes quantités d'eau, ce qui ne devrait pas être autorisés à pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau. Fournir bunding contre l'eau de ruissellement.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour usage industriel seulement.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Description Des Ingrédients

Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

hydroxyde d'aluminium (CAS: 21645-51-2)

DDSE

Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	3.59 mg/m3
-----------	-------------	------------	---------------	------------

Consommateur	Oral	Long terme	Effets systémiques	2.37 mg/kg/jour
--------------	------	------------	--------------------	-----------------

CPSE

Eau douce	74.9	µg/L
-----------	------	------

ITER	20	mg/l
------	----	------

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Manipulation devraient avoir lieu avec ventilation contrôlée suffisante pour enlever toute la poussière provenant mais qui ne se conduisent à la formation de poussière.

Les opérateurs doivent en aucun cas porter une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2.

Protection des mains

Porter des gants de protection conformes à la norme EN 374. Cherchez les recommandations du fabricant ou du fournisseur. Après l'utilisation de gants aux mains doivent être lavées et soigneusement séchées et d'une crème hydratante adaptée appliquées.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre, poussière
Couleur	Blanc.
Odeur	Inodore.
Solubilité	Insoluble dans l'eau

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) 2980 °C à 760 mmHg

Point de fusion (°C) 300 - 600°C

avec décomposition à l'alumine (oxyde d'aluminium).

Densité relative 2.44 @ 20°C

Solubilité (G/100G H₂O/20°C) 0.000009

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau) Sans justification scientifique.

Sel inorganique qui est insoluble dans l'eau. Propriétés explosives

Sans objet

9.2. Autres informations

Taille Des Particules variable

Informations sur le dossier REACH

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Voir la section 7.

Déshydrate à l'oxyde d'aluminium lors du chauffage supérieur à 300°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

Polymérisation Dangereuse Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Humidité

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Bases, alcalis (inorganiques).

- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucuns produits de décomposition dangereuse.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose Toxique 1 - DI 50

>5000 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50 >2.3 mg/l/4 h (inhalation rat)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

> 2000 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Sans justification scientifique.

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

> 2.3 mg/l (poussière/brouillard) Rat 4 heures

Informations sur le dossier REACH

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation cutanée

Essai de maximalisation chez le cobaye (GPMT: Guinea Pig Maximisation Test): Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Génotoxicité - In Vitro

Mutation génique:

Négatif.

Génotoxicité - In Vivo

Aberration chromosomique:

Négatif.

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - Fertilité

Étude sur une génération: DSET 1000 mg/kg/jour Oral Rat F1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: STOT -

Expositions répétées

DSET 302 mg/kg Inhalation. Rat

Organes Cibles

Appareil respiratoire, poumons

Changements morphologiques potentiellement réversibles, mais qui s'accompagnent d'un dysfonctionnement marqué et clairement démontré des organes.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. Particules fines peuvent pénétrer dans les poumons. Voir la note sur le contrôle des poussières dans l'article 16.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

Contact avec la peau

Ne pas un sensibilisateur de la peau. En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

Contact avec les yeux

Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

- En raison de la très faible solubilité dans l'eau, les niveaux toxiques n'a pas pu être atteint.
- Toxicité aiguë - Poissons
CL50 96 heures > 100 mg/l Poisson d'eau douce
- Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques
CE50 48 heures > 100 mg/l Daphnia magna
- Toxicité aiguë - Plantes aquatiques
CI50 72 heures > 100 mg/l Scenedesmus subspicatus
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Dégradabilité
Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Potentiel de bio-accumulation
Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.
Coefficient de partage
Sans justification scientifique.
Sel inorganique qui est insoluble dans l'eau.
- 12.4. Mobilité dans le sol
Mobilité :
Le produit est insoluble dans l'eau et se sédimentera dans les réseaux d'eau.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- Informations générales
Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.
- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- Généralités : Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).
- 14.1. Numéro ONU
Non applicable.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Non applicable.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non applicable.
Étiquettes De Transport
Aucun panneau d'avertissement de transport requis.
- 14.4. Groupe d'emballage
Non applicable.
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin Non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications. ADR (L'Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route.)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Références Littéraires

Toutes les données citées de dossier d'enregistrement REACH du fabricant

Commentaires De Mise À Jour

Révision complète. Et traduit dans la langue de ce document

Phrases – R (Texte Intégral)

NC Non classé.